



ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DU NORD QUÉBÉCOIS (CSQ)
ᐃᐅᐅᐅ ᑕᐅᑏᑏᑏᑏᑏᑏ ᐱᑏᑏᑏᑏᑏᑏ ᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏ
ASSOCIATION OF EMPLOYEES OF NORTHERN QUEBEC
ᐅ ᑏᑏᑏ ᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏᑏ ᑏᑏᑏᑏᑏᑏ ᐃᐅᐅᐅ

Info-Négo 27, spécial Kativik, 12 janvier 2018

Grève?

Il est trop tôt pour le dire mais il est certain qu'il n'y aura pas de grève le 22 janvier.

La séance de négociation du 19 décembre dernier n'a pas permis d'arriver à une entente avec la partie patronale. La prochaine journée de négociation est prévue mardi le 16 janvier et aura lieu en présence du conciliateur aux bureaux du ministère du Travail. Le lendemain nous aurons une réunion téléphonique du conseil de secteur (délégués syndicaux du personnel enseignant) afin de discuter de la situation.

Au sujet de la grève, si le 16 janvier nous constatons toujours une fermeture totale de la partie patronale à vos principales revendications et allons en grève, nous avons un avis de grève à envoyer au ministre du Travail, à l'employeur et au Tribunal administratif du travail. Cet avis doit être envoyé 7 jours ouvrables avant le début de la grève. Il est donc certain que la grève ne débutera pas le 22 janvier.

Nous vous tiendrons au courant des développements après la réunion téléphonique du conseil de secteur qui aura lieu mercredi soir prochain.

Soyons mobilisés, soyons solidaires, soyons DEBOUTS!!!

Larry Imbeault
Président et coordonnateur de la négociation

Nego Newsletter no. 27, Kativik Special, January 12, 2018

Strike?

It is too soon to say so but for sure there will be no strike on January 22nd.

We were unable to reach an agreement in principle on the last day of negotiation that took place last December 19. The next day of negotiation is Tuesday, January 16. It will take place at the office of the ministère du Travail in the presence of the conciliator. The next day, we will have a conference call of the sector council (all teachers' union delegates) to discuss of the situation.

About the strike, if we face a total refusal by the employer on your priority demands and go on strike, we have to send a notice to the ministère du Travail, the employer and to the Labour Administrative Tribunal (Tribunal administrative du travail - TAT) seven working days before the beginning of the strike. It is a certainty that there will be no strike on January 22nd.

We will keep you informed after the conference call of the sector council that will take place on Wednesday, January 17, in the evening.

Let us be mobilized, let us be supportive, let us STAND!!!

Larry Imbeault
President and Coordinator of Negotiations